

Résiliation avec fournisseur internet free

Par Forti, le 27/10/2008 à 16:12

Bonjour

Au mois de Mars 2008 j'ai résilié mon contrat avec Free et j'ai renvoyé ma freebox en colissimo dont j'ai gardé la preuve. Ils m'ont renvoyé des courriers indiquant qu'ils n'ont rien reçu. Je leur ai envoyé par fax et par courrier recommandé les preuves de dépôt et d'arrivée du colis. Le 24 Octobre dernier, ils ont prélevé 190 euros sur mon compte sans me prévenir et sans mon autorisation. Ce jour, j'ai essayé de les contacter mais sans résultat et je leur ai donc envoyé un courrier en recommandé et un fax avec les mêmes preuves de ma bonne foi. La poste m'a dit que j'étais couverte.

Que puis-je faire ? J'ai de gros soucis financiers et cette épreuve ne m'arrange pas. Merci par avance pour votre réponse.

MME FORTINON

Par chaber, le 27/10/2008 à 16:34

Avez-vous fait opposition à votre banque? ou mieux encore sans frais la révocation du mandat d'autorisation de prélèvement selon l'art 2003 du code civil. Auquel cas la banque se devait de rejeter le prélèvement.

Par Bernard, le 20/12/2008 à 11:05

Bonjour Mme Fortinon,

Mon cas est très semblable au votre:

J'ai résilié mon abonnement free fin décembre 2007 et retourné leur box début janvier 2008 Courant octobre, ils ont tenté de prélever 190€ sur mon compte, opération à laquelle j'ai immédiatement fait opposition.

Trois semaine plus tard, j'ai reçu une lettre de rappel m'invitant à régler à laquelle j'ai répondu négativement par recommandé AR en leur fournissant la preuve d'envoi du colis.

Free a ensuite confié ce dossier à un cabinet de recouvrement qui lui me demande de régler par TIP et à qui je viens de faire la même réponse.

Comment évolue votre affaire? Avez-vous pu faire valoir vos droits?